



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Le comité de Domaine Scolarité Vie de l'étudiant est un espace de réflexion regroupant les différents acteurs des établissements d'enseignement supérieur. Il traite des questions portant sur l'évolution et la modernisation des fonctions liées notamment à l'offre de formation, à la scolarité et à la vie étudiante.

Cette réflexion est alimentée à la fois par les demandes exprimées par les établissements, par l'évolution des textes réglementaires de cadrage ou encore par les travaux engagés par les commissions de la Conférence des Présidents d'université. Elle se traduit par des propositions concrètes, émanant du comité plénier et de ses groupes de travail.

Le comité de Domaine Scolarité Vie de l'étudiant qui s'est déroulé le 26 avril 2002 a porté un regard « le rapprochement CROUS/Universités : quelles actions possibles ? » s'appuyant, en particulier, sur les témoignages de :

❖ *Michel NOCTULLE, directeur du CROUS de Nantes*

Et

❖ *Denis LAMBERT, directeur du CROUS de Lyon-Saint Etienne*

La synthèse de ces échanges est développée dans la fiche, ci-après.



APPROFONDIR LES RELATIONS UNIVERSITE – CROUS POUR AMELIORER LA VIE ETUDIANTE

Le comité Scolarité-Vie de l'Étudiant a inscrit dans ses axes prioritaires de réflexion les relations avec le CROUS. Ce dossier, qui n'est pas nouveau, a été réouvert à l'occasion d'un échange entre les différents partenaires. Il s'est manifesté au cours des débats organisés au sein du comité une volonté unanime d'avancer dans ce domaine, qui contraste avec les réalités académiques parfois plus conflictuelles.

L'ETUDIANT AU CENTRE DES PREOCCUPATIONS

Le dénominateur commun des discussions a été l'étudiant, sa vie, sous toutes ses formes. L'actualité récente du thème du colloque de la CPU à Mulhouse a été soulignée, pour montrer la grande convergence de l'ensemble des acteurs (ministère, université et établissements, CROUS, notamment) pour examiner de façon prioritaire l'étudiant citoyen, consommateur, mais aussi acteur fort de ses choix et de sa vie étudiante.

Sur ce thème, chaque institution accomplit des actions en relation avec les missions qui lui sont confiées. Celles du CROUS sont d'accompagner et de faciliter la vie matérielle des étudiants.

Elles peuvent se décliner en différentes rubriques :

- l'action sociale,
- la restauration,
- l'hébergement,
- l'accueil des étudiants étrangers,
- l'action culturelle.

Il existe de nombreux points de convergence, d'occasions d'agir ensemble (Universités et CROUS) afin d'être plus présent auprès des étudiants et plus efficace.

DES COLLABORATIONS A CONSOLIDER ET A AMPLIFIER

Les relations entre les Universités et les CROUS existent. On peut les caractériser de la manière suivante :

- multiples,
- méconnues et parfois non reconnues,
- dépendantes souvent des personnes qui mènent les projets et de leur volonté de coopérer.

Le rapport de synthèse de l'enquête du CNOUS (Les relations CROUS/Universités : l'état des lieux) paru en septembre 1998 fait un inventaire assez exhaustif des champs de coopération et des partenariats entre les deux institutions.



Les présences croisées dans les conseils d'administration, la représentation du CROUS dans le CEVU, les commissions de site sont autant de témoins d'une coopération institutionnelle, qui se concrétise dans les décisions d'implantation de résidences, des lieux de restauration sur les sites universitaires. La précarité des conditions de vie d'un certain nombre d'étudiants rend nécessaire une solidarité et une plus grande rapidité dans le traitement de l'aide sociale. Des solutions ont été trouvées dans de nombreux endroits. L'accueil des étudiants étrangers qui s'est accru de manière spectaculaire ces dernières années confronte les Universités et les CROUS à des traitements d'urgence de situations difficiles qui sont parfois de véritables défis.

L'action culturelle, la mise en place de manifestations, de projets étudiants, la vie des maisons de l'étudiant, les guichets uniques qui ont pour vocation d'améliorer les informations dont les étudiants ont besoin, sont d'autres exemples de collaborations qui en de nombreux endroits ont apporté un " plus " incontestable.

DES LEVIERS POUR AGIR ET DES LIENS A RENFORCER

A partir de cas concrets de mise en commun de moyens comme le service social unique, le point santé (Rennes), d'actions concertées comme le schéma directeur de développement universitaire et les cartes multiservices (Lyon), il convient de déterminer une démarche qui permette de créer les conditions de fructueuses coopérations et la recherche de la complémentarité. Un certain nombre de leviers institutionnels sont à mettre en avant :

- la contractualisation
 - le contrat de plan état-région où les universités et le CROUS doivent montrer leur volonté de présenter des projets harmonisés,
 - les contrats d'établissement, où un échange d'informations, un meilleur phasage, entre le ministère et le CNOUS, entre les CROUS et les universités semble indispensable.
- la commission de site

C'est le lieu où sont réunis les décideurs, c'est l'occasion d'analyser les possibilités locales d'amélioration de la vie étudiante avec les différents partenaires.

Des règles simples de rapprochement doivent être définies.

- définir les priorités d'intervention de chaque institution (la culture est-elle la mission prioritaire des CROUS par exemple ?)
- prendre en compte les missions prioritaires de chaque institution et préserver les prérogatives de chacun,
- chacun a le droit de dire non,
- pas de cadrage trop général et global, de grande convention nationale qui ne débouche sur rien de concret au niveau local,
- pratiquer la politique des " petits pas " et des conventions particulières
- échanger les informations de chaque institution concernant les étudiants (pourquoi les logiciels AGLAE et APOGEE ne peuvent-ils pas être utilisés pour rentrer les décisions d'attribution de bourses,



ce qui faciliterait les procédures d'inscription administrative des étudiants boursiers ?)

- quand une décision est prise, il faut s'unir pour mettre des moyens en œuvre pour réussir le projet. Certaines délocalisations universitaires n'ont pas fait l'objet d'une assez large concertation et la vie étudiante n'y est pas satisfaisante.

QUEL PAS EN AVANT ?

De façon très pragmatique, il convient de procéder à un inventaire :

- des points positifs (les collaborations université/CROUS jugées exemplaires) et en assurer une plus large information et promotion,
- des chantiers à mettre en place, là où il y a des problèmes à résoudre, en choisissant des sites " expérimentaux ", là où il y a une volonté de coopération manifeste des différents acteurs,
- des points " qui fâchent ", en identifiant les raisons des dysfonctionnements.

Le comité Scolarité-Vie de l'Etudiant envisage, avec les représentants des CROUS, de poursuivre la réflexion en listant les priorités à aborder de la façon suivante :

1. l'accueil, la santé, le social,
2. l'hébergement, l'accueil des étudiants étrangers,
3. la restauration,
4. la mission culturelle,
5. les maisons de l'Etudiant,
6. les retombées des mesures pédagogiques sur la vie étudiante et le CROUS (semestrialisation, C3ES, mobilité étudiante),
7. le rythme de vie de l'étudiant (son emploi du temps quotidien, hebdomadaire, semestriel, annuel), la place des repas.

L'excellent climat qui a régné au cours de ce premier échange devrait faciliter cet important travail.